

Déclaration de M. François Hollande, Président de la République, en hommage aux nomades internés pendant la Deuxième Guerre mondiale, à Montreuil-Bellay le 29 octobre 2016.

Madame la ministre,

Monsieur le ministre,

Monsieur le président RAIMBOURG de la Commission nationale consultative de gens du voyage,

Monsieur le maire de Montreuil-Bellay,

Mesdames, messieurs les élus,

Mesdames messieurs qui représentez les associations des gens du voyage, les familles, les descendants,

Aujourd'hui à Montreuil-Bellay, la France se souvient d'un drame, d'un drame terrible qui a été ignoré, oublié, refoulé pendant trop longtemps et qu'il était nécessaire d'évoquer pour réparer une injustice. Tel est le sens de ma présence aujourd'hui.

Le drame, c'est celui qu'ont vécu des milliers de femmes, hommes et enfants qui ont été internés de force en France entre 1940 et 1946, parce qu'ils vivaient différemment et qu'ils étaient des nomades, des Tsiganes, des gens du voyage, des Français.

Ici à Montreuil-Bellay se tenait, sur cet endroit même où nous sommes, le plus grand camp d'internement de nomades de France. Et c'est en 1946, soit un an après la fin de la guerre, que le dernier camp d'internement de nomades, le camp des Alliers à Angoulême, a fermé. Les dernières familles internées à Montreuil-Bellay y avaient été transférées.

Les victimes n'ont jamais oublié cette blessure. Pendant 70 ans, elles ont porté cette souffrance en silence. Aujourd'hui est venu le temps d'écouter leur récit, ce fut fait, d'entendre cet appel qui est le vôtre et de répondre à votre cri pour que l'histoire soit connue, reconnue, réparée.

Cette histoire commence à la fin de la 3^{ème} République dans ce qu'on a appelé « la drôle de guerre ». Le 6 avril 1940, un décret assigne à résidence tous les nomades. Officiellement, cette décision est justifiée par les exigences de la guerre, comme si ces familles dont souvent les hommes ont été mobilisés dans l'armée française pouvaient représenter une quelconque menace pour la défense nationale.

En réalité, ce texte ne faisait que transcrire dans la loi une méfiance venant du fond des âges, un fantasme nourri de peurs ancestrales, une somme de préjugés, d'ignorance. Et cette peur a suffi pour que les roulottes soient arrêtées, les caravanes consignées et les familles assignées à résidence près des gendarmeries.

Ensuite, il y eut les dispositions du gouvernement de Vichy. Dès l'été 1940 en zone sud, les nomades expulsés d'Alsace et de Moselle sont internés, notamment à Rivesaltes, Barcarès, au camp de Saliers. En zone occupée, l'occupant nazi exige le rassemblement des Tsiganes dans des camps. Celui de Montreuil-Bellay est ouvert le 8 novembre 1941. Auparavant, il avait vu passer des républicains espagnols, puis les prisonniers anglais et canadiens.

Il y eut une trentaine de camps comme celui de Montreuil-Bellay. Dans la plupart des cas, rien ne subsiste de leur existence, même si nous en connaissons les noms, les noms des personnes qui y ont été internées, les noms de ces villes et de ces villages : Moisdon-la-Rivière, Linas-Montlhéry, Jarzéau. Les Alliers. Jarzéau. Tous ces noms qui évoquent beaucoup de souvenirs à beaucoup

...d'entre vous. Des noms de douleur pour celles et ceux qui y ont été internés.

6.500 personnes, à 90% de nationalité française, dont près de la moitié étaient des enfants, ont vécu là pendant des mois, parfois pendant des années, dans des conditions épouvantables, comme ici à Montreuil-Bellay, privés de nourriture chichement consentie, avec le froid, l'hiver, la chaleur étouffante, l'été et une mortalité élevée.

Les internés étaient isolés, reclus, plongés dans l'oubli, l'indifférence à l'exception de quelques Justes qui leur ont apporté leur aide, souvent des religieux qui venaient visiter ces camps comme le Père Fleury à Poitiers son nom a été rappelé tout à l'heure ou l'abbé Jollec ou les surs franciscaines qui intervenaient ici, à Montreuil-Bellay.

J'ai également une pensée pour tous ces habitants de Montreuil-Bellay, comme d'autres villages, comme d'autres populations concernées par les camps, qui ont fait aussi leur travail de solidarité. Car s'il y avait de la cruauté chez certains, il y avait de l'humanité chez d'autres. Et c'est ce que nous devons toujours avoir à l'esprit face aux épreuves qui peuvent à un moment être rencontrées par notre pays dans l'adversité.

Ne pas céder, ne pas s'adonner aux pires sentiments, ne pas se réfugier dans la peur, ne pas stigmatiser mais au contraire être capable d'apporter cette solidarité qui est si nécessaire, cette fraternité qui est si essentielle, cette unité nationale qui fait notre force. Voilà pourquoi il était important de revenir ici, de ne pas oublier non plus que dans d'autres régions pendant la même époque, celle de l'occupation, des gens du voyage ont été arrêtés par les nazis, déportés à Auschwitz et qu'ils ont trouvé la mort parce qu'ils étaient des Tsiganes. Il y a un chiffre terrible qui là aussi doit être rappelé, 500.000 Tsiganes sont morts dans les camps d'extermination pendant la Seconde guerre mondiale.

Après la Libération, et c'est ce qu'il y a de plus difficile à comprendre encore aujourd'hui, les camps d'internement de nomades ont continué d'exister en France. Des familles ont été retenues à côté des prisonniers allemands, à côté des collaborateurs, à côté de femmes qui avaient été jugées sommairement pour avoir à un moment eu des relations avec l'ennemi. Voilà ! On avait mis ensemble ce que l'on pensait devoir reléguer une fois encore. Mais pourquoi avoir gardé les nomades et les gens du voyage ?

La République n'a définitivement tourné cette page qu'après avoir abrogé le décret du 6 avril 1940, le texte dont je parlais qui avait permis d'interner. Ce n'est arrivé qu'en mai 1946, et le dernier camp a été fermé à l'automne 1946. Voilà pourquoi nous sommes ici rassemblés pour ce 70ème anniversaire.

Montreuil-Bellay a compté jusqu'à 1.000 internés à un moment, hommes, femmes et enfants. Pratiquement toutes les familles - et ici il y en a beaucoup - de gens du voyage ont eu au moins un membre qui est passé par ce lieu. C'est aussi l'un des rares camps dont il subsiste des vestiges, peu nombreux : l'escalier qui mène au cachot à demi enterré, le lieu où nous sommes qui était supposé être la cantine et puis là où se trouvent quelques pierres qui rappellent encore qu'il y avait des baraquements.

Il nous faudra continuer en liaison avec la mairie de Montreuil-Bellay à aménager ce site, pour que rien ne puisse être oublié. Je remercie la mairie de Montreuil-Bellay comme les collectivités locales qui se sont engagées dans ce travail.

Il y a eu aussi la volonté de créer un mémorial et sur cette œuvre de culture j'en félicite l'auteur 473 noms ont été gravés pour rappeler que l'internement fut une souffrance et l'oubli une injustice de plus. Ce monument, cette œuvre, ce mémorial permettra de transmettre de génération en génération le souvenir de ce qui s'est passé ici.

Je veux rendre hommage à toutes les voix qui ont pu faire redécouvrir cette histoire. J'ai une pensée pour Jacques SIGOT, vous l'avez cité, il est là aujourd'hui. Sans lui, il est probable que cette cérémonie n'aurait pu avoir lieu. Il était arrivé à Montreuil-Bellay comme instituteur, il avait entendu parler de ce camp comme beaucoup de ceux qui y vivaient et il a fait un travail d'historien, de grand historien, il est allé à la rencontre de témoins, parfois jusqu'en Amérique. Il a écrit des livres qui sont devenus des références et il n'a cessé de se battre pour que cette tragédie puisse être connue et reconnue au plus haut niveau.

Eh bien voilà ! Nous y sommes, ce jour est venu et il fallait que cette vérité fût dite au plus haut niveau de l'Etat : la République reconnaît la souffrance des nomades qui ont été internés et admet que sa responsabilité est grande dans ce drame.

Mais je veux aller plus loin encore aujourd'hui, il a été rappelé que depuis 1912 en France, les gens du voyage qu'ils soient des citoyens français ou des étrangers sont fichés, surveillés, astreints à posséder ce qu'on appelle vous savez vous de quoi il retourne un carnet anthropométrique, comme s'ils étaient obligés de signaler tous leurs mouvements, comme des suspects.

La loi du 3 janvier 1969 a pérennisé le principe en remplaçant ce carnet anthropométrique par le livret de circulation qui existe encore aujourd'hui. Sans doute et reconnaissons-le il y a eu des avancées au cours de ces dernières années, je pense notamment aux lois Besson de 1990 et de 2000, qui ont permis la création d'aires d'accueil. C'est la raison pour laquelle l'Association des gens du voyage a depuis longtemps demandé la suppression du livret de circulation.

Le Conseil constitutionnel a fini par déclarer ce livret contraire à la Constitution. Et il a également remis en cause cette obligation qui vous était faite de résider depuis plus de 3 ans dans une commune pour pouvoir s'inscrire sur les listes électorales, alors que cette obligation n'est que de 6 mois pour le reste de la population.

Dans cet esprit, le président de la Commission nationale consultative des gens du voyage, Dominique RAIMBOURG, a proposé l'abrogation de la loi de 1969, dans le cadre du projet de loi égalité et citoyenneté. Il en sera, je l'espère, décidé par le Parlement pour que les gens du voyage n'aient plus ce livret de circulation à produire, pour qu'ils soient des citoyens comme les autres.

Des Françaises et des Français à part entière qui ont décidé de vivre en voyageant, mais qui ont décidé de vivre aussi attachés à des territoires et d'abord à leur pays. Car vous aimez la France, vous l'aimez, la France, comme elle doit vous aimer, comme tous ses enfants, sans distinction. Je sais que nous avons encore des efforts à faire ensemble pour aller jusqu'au bout de l'obligation d'accueil dans l'ensemble des communes et je sais aussi que les établissements de coopération intercommunale font des efforts pour développer les aires de grand passage, mais elles restent insuffisantes. Je sais aussi que vous prenez vos responsabilités, parce que c'est l'intérêt de tous pour éviter les incidents, les installations sauvages et pour que nous puissions vivre ensemble et en harmonie.

Je salue l'action des associations de gens du voyage qui continuent de se battre contre les préjugés, qui apaisent les tensions, qui ouvrent avec confiance avec les élus, notamment pour favoriser les échanges.

Voilà Mesdames et Messieurs ce que j'étais venu vous dire ici, à Montreuil-Bellay.

Un pays, le nôtre, est toujours plus grand lorsqu'il reconnaît son histoire. Un pays est toujours plus fort lorsqu'il fait une place égale à tous les citoyens. Un pays est toujours plus fier quand il reconnaît par un message de dignité et de responsabilité ce qui a pu se passer à un moment de son passé. Et aujourd'hui encore, c'est ce message que je veux délivrer, il faut que nous soyons conscients qu'il y a encore, toujours, des combats à mener et que nous devons toujours être attentifs à toutes les menaces qui pèsent sur la cohésion nationale.

Il y a toujours des populations qui peuvent être humiliées, stigmatisées, exclues et c'est pourquoi nous devons être ensemble, non pas pour simplement faire bloc mais pour défendre ensemble des valeurs.

S'il y a un message que nous devons garder de cette journée, c'est bien sûr la reconnaissance d'une mémoire qui a été blessée, ignorée, refoulée qui rejoint aujourd'hui la mémoire nationale. C'est le souvenir de celles et ceux qui ont été retenus dans tous ces camps et qui, aujourd'hui par les descendants qui sont ici, retrouvent réparation et fierté.

Mais ce que nous devons surtout transmettre à tous ceux qui nous suivront, c'est d'être toujours vigilant, d'être toujours prêt à mener le combat pour la liberté, à toujours défendre la dignité humaine et la liberté. C'est le sens de cette cérémonie de Montreuil-Bellay, c'est le souvenir mais c'est aussi l'avenir. Parce que nous ne pouvons pas détacher l'un et l'autre, c'est le souvenir de

ce qui s'est produit qui justifie que nous soyons capables pour l'avenir d'être dignes d'être Français, tous Français.

Vive la République et vive la France.